



L'an deux mil vingt et un, le premier décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Yohan Jobet, Maire.

Sont présents : Jobet Yohan, Chavaneau Philippe, Roux Michel, Archenault Pascale, Asselin Christian, Asselin Marie-Claude, Toussaint Arnaud, Lebrun Patrick, Garré Bernard, Gouvernayre Magali, Rivert, Julie, Alexandrescu Raluca, Berthelot Nicole. Dominique Bazin Bérengère Montagut.

Sont absents : néant.

Secrétaire : Julie Rivert.

Affichage : 25.11.2021

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance.

Ordre du jour :

Intervenant : Fabien Edme, technicien voirie CCCFG

• **Finances :**

- Demande de subvention FACC spectacle 05/06/2022
- Intégration valeur des chemins ruraux et exploitation dans l'inventaire comptable.
- Travaux salle polyvalente : demande de subvention DETR DSIL 2022 et Conseil Départemental
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses investissement à partir du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'au vote du BP 2022

• **Personnel communal** : recrutement et mise à jour du tableau des effectifs

• **Audit adressage** : bilan des travaux réalisés avec approbation des modifications

- Questions diverses

FINANCES - CULTURE :

Demande de Subvention FACC animations du 05.06.2022

La commune organise l'animation Quiers Prend l'Air ouvert à tout public le 5 juin 2022 aux abords de la salle polyvalente.

Le spectacle sera animé par la compagnie du Vengeur dont le siège social se situe à Saint-Denis-en-Val.

Prestations : spectacle tout public.

Montant prestation de la compagnie du Vengeur 600.00 €

Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le Conseil Départemental pour obtenir une aide dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes à hauteur de 65 % des montants cités ci-dessus.

Au vu de ces informations, le conseil :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide de 65 % au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes sur la prestation citée dans cette décision
- Autorise Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à faire les démarches.

INVENTAIRE COMPTABLE

Intégration valeur chemins ruraux et d'exploitation

Monsieur le Maire informe le conseil que les chemins ruraux ne sont pas intégrés dans l'inventaire comptable, que les chemins d'exploitation ont été intégrés pour l'euro symbolique lors de la dissolution de l'Association Foncière.

Afin d'intégrer ces biens dans l'inventaire comptable et permettre des cessions, des échanges, il y a lieu de leur donner une valeur comptable.

Me Bourges Elise notaire à Bellegarde a été sollicitée pour estimer ces biens qui représentent :

- 38 chemins ruraux 14196 ml, superficie approximative 97 755 m²
- 41 chemins d'exploitation 9669 ml, superficie approximative 66 858 m².

Le conseil après avoir entendu ces informations décide :

D'intégrer les chemins ruraux et d'exploitation dans l'inventaire comptable à compter de cette décision au compte 2112 pour les valeurs suivantes :

- Chemins ruraux : 1,00 € du ml soit 14196.00 €
- Chemins d'exploitation 1,00 € du ml soit 9669.00 €

Demande au Receveur Municipal de procéder à leur intégration.

REHABILITATION SALLE POLYVALENTE

Demande de subvention DETR ou DSIL

Demande de subvention VOLET 3

Le conseil est invité à se réunir le 9 décembre à partir de 18h30 pour étudier les 4 scénarios et choisir celui correspondant le mieux aux besoins.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 819 200.00 €

- Chapitre 21 : 374 200.00 € crédits utilisés à ce jour 165 089.21 €
- Chapitre 23 : 445 000.00 € crédits utilisés à ce jour 19 747.20 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 204 800.00 € (< 25% x 819 200.00 €)

Cette décision sera complétée par des restes à réaliser qui reprendront les travaux ou achats engagés sur 2021 mais non achevés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement à compter du 1^{er} janvier 2022 d'un adjoint d'entretien.

Lors de la dernière mise à jour des effectifs, un poste d'adjoint technique était non pourvu, à compter du 1^{er} janvier 2022, le poste sera occupé par Mr De Mil, par conséquent, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de faire évoluer le tableau des effectifs au vu de ce recrutement.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le tableau sera le suivant :

Cadres ou emplois	TC	TNC	Position (pourvu ou vacant)
Adjoint technique territorial	2		Pourvu le 1 ^{er} septembre 2021 Pourvu le 1 ^{er} janvier 2022
Adjoint technique principal 2- ème classe	2		Pourvus
Adjoint technique territorial		1 (11/35 ^{ème})	Pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		Pourvu
Adjoint administratif principal 2-ème classe	1		Pourvu
Attaché territorial	1		Non pourvu

AUDIT ADRESSAGE

La commune a sollicité les services de La Poste pour réaliser un audit sur l'ensemble des adresses de la commune, les objectifs étant d'affecter des numéros aux maisons situées dans les lieux-dits, de nommer des rues, et modifier certains noms.

Toutes les rues ont été auditées, les habitants concernés par les modifications ont été invités à faire part de leur souhait.

Les administrés impactés par ces changements devront prendre en priorité le nouveau nom choisi et surtout respecter la typologie, rue, chemin, impasse, sentier... mais ils pourront s'ils le souhaitent adjoindre le nom du lieudit si celui-ci a disparu.

Pour la distribution du courrier c'est le nom de la rue et son numéro qui seront pris en compte.

Le conseil doit par délibération acter les changements.

Après avoir entendu ces informations, le conseil municipal :

- Approuve les modifications apportées aux points d'adressage telles que citées ci-dessous : création, modification, suppression.
- Autorise Monsieur le Maire à publier ces modifications,
- Transmet ces modifications aux services du cadastre
- Notifie aux administrés concernés les modifications (attestation, modèle courrier) et aide pour réaliser ces démarches.

DENOMINATION ACTUELLE	NOUVELLE DENOMINATION	COMPLEMENT ADRESSE Laisser au libre arbitre des administrés
La Baraudière VC 45	Impasse de la Baraudière	
L'Artineux VC 8b Entre la Route de Lorris et La Martinière	Chemin de l'Artineux	
La Motte Jevassy VC 8c (Chemin privé accédant à la Motte Jevassy)	Impasse de la Motte Jevassy	
La Brossardière VC 8a A partir de la route de Lorris et ce jusqu'au portail de la Brossardière	Chemin de la Brossardière °	Le Chêne pour une maison
Le Chêne VC 8a	Devient Chemin de la Brossardière	
La Bellerie VC 25 (De la route de Paris à la Bellerie)	Chemin de la Bellerie	
Le Moulin Borde	Route de Lorris	Le Moulin Borde
Le couvent VC 9a	Route de Lorris	Le Couvent
Les gras VC 19	Impasse des Gras	
Les Vallées VC 19	Devient impasse des Gras	Les Vallées
Guignonville VC 17 de la rte de Nesploy, vers chemin des Harmouzeaux	Chemin de Guignonville	
Zone artisanale VC 29 A partir du 30 rue des Tulipiers après les pavillons numérotage en linéaire.	Rue des Tulipiers + ZA	
Harmouzeaux VC 16b Croisement Poudrie, Souplière, Lambinière, et ce jusqu'aux 4 vents qui devient rue des Brosses)	Chemin des Harmouzeaux	Les Quatre Vents pour 1 maison
Petit Saint Jacques	Chemin de Saint Jacques.	Petit Saint Jacques
Grand Saint Jacques	Chemin de Saint Jacques	Grand Saint Jacques
Les Patellières VC 14b Route de Boiscommun à Chemin de Bécheneau	Chemin des Platellières	
Champs Mangeons	Devient chemin des Platellières	Les Ventes et Bois d'Eden pour une maison + Champ Mangeons pour deux maisons
Bécheneau VC 14a (route de Nesploy à Platellières)	Chemin de Bécheneau	
Machault au bout du VC 22 Après le chemin de Machault	Impasse Machault	1 + Le Pavillon maison à droite de l'allée 2 maison à gauche de l'allée
La Motte VC 49 À partir du Chemin des Gousseaux vers le Motte	Impasse de la Motte	
Vaubignon VC 42	Chemin de Vaubignon	
Les Sablons VC 41	Chemin des Sablons	

(rte de Montliard, limite Fréville)		
Les 4 vents VC 15b Entre le croisement des Gras et des Brosses et le chemin des Harmouzeaux	Rue des Brosses	Les Quatre Vents
Place du Cèdre pour partie VC 30 Entre la rue de la Mairie et la place du Cèdre Bleu	Rue des Rosiers	
Jobert VC 48 A l'entrée du hameau de Jobert, chemin menant à la Gastinière	Impasse de Jobert	
Chemin du Vieux Moulin VC 23b Chemin entre la rue de l'Ordinaire et la Bezonde	Impasse du Vieux Moulin	
Ligne SNCF Ancienne linge SNCF entre Bellegarde et Montliard	Sentier des Eglantiers	
Ligne SNCF De la rue de l'Aunoy à l'ancienne déchetterie	Sentier de la vigne	
Parking du Hallier (emplacement ilot central)	Place du Hallier	
Parking église	Place Andrée Cognet	
Abords de la salle	Esplanade de la Bezonde	
Jardin à thèmes	Jardin à thèmes	
Chemin du Plessis à Jobert	Chemin de la Cascade	

A cette occasion il sera mis des numéros :

- **Eglise**
- **BMX**
- **Terrain multisports**
- **Silo**
- **LEPA rue des Brosses**

Composition des nouvelles adresses pour certains administrés :

Mr et Mme Le Moulin Borde 2100, route de Lorris 45270 Quiers sur Bezonde	Mr et Mme Les Ventes – Le bois d'Eden 1170 Chemin des Platellières 4527 QUIERS SUR BEZONDE
Mr et Mme Champ Mangeons 1055 Chemin des Platellières 45270 QUIERS SUR BEZONDE	Mr et Mme Les Quatre Vents 1286 Chemin des Harmouzeaux 45270 QUIERS SUR BEZONDE

Des panneaux indiquant les rues ainsi nommées seront acquis en 2022.

ABRI BUS ROUTE DE LORRIS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un abri bus pourrait être installé route de Lorris avant le croisement avec la route d'Auvilliers qui servira les enfants de Quiers et Bellegarde, écoles maternelle, primaire, collège.

L'abri serait installé sur la RD 744, et serait pris en charge financièrement par les deux communes Quiers-sur-Bezonde et Bellegarde.

Une demande de subvention peut être faite au Conseil Départemental.

Un devis auprès des Ets Charpentier fourniture et pose a été demandé : 4 500,96 ht

Montant du devis 4500.96 € HT

Description abri bus :

Longueur : 2500 Hauteur :2500 Profondeur 1600

Nb de bardages latéraux : 2

Ral à définir Toiture voute en polycarbonate translucide ép6mm

Bardage latéral et bardage de fond en verre Sécurité 8mm avec signalétique de sécurité

Fixation bardage système de pincement en Zamak finition brossée

5 plots béton

Au vu de ces informations, le conseil municipal décide :

- D'installer un abri bus route de Lorris
- De demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % de 4500.96 €
- De confier les travaux aux Ets Charpentier pour la somme de 4500.96 € HT

Dit que la commune de Quiers-sur-Bezonde est maitre d'ouvrage,

Dit que la commune de Bellegarde participera à hauteur de 50 % des travaux (déduction de la subvention et du FCTVA).

WEBENCHERES aucune offre. Les personnes intéressées n'ont pas fait d'offre.

Passerelle : allée piétonne, revoir les devis et les matériaux proposés.

CCCFG + AVENSIA : visite de la gare le 8 décembre dans le cadre d'une étude de faisabilité ALSH.

Prochaines manifestations ou activités :

- 5 déc. 2021 : Bellegarde commémoration
- 5 déc. 2021 : plantation
- 12 déc. 2021 : Noël + verre de l'amitié

Conseil municipal 2022 :

- 6 janvier
- 24 février
- 5 avril

ELECTIONS 2022

- Présidentielles 10 et 24 avril
- Législatives : 12 et 19 juin.

Cadre de vie

Illuminations en cours.

Pont église : sablage de l'ensemble de l'ouvrage, programmation 2022, la route pourrait être fermée deux jours. Voir les conditions avec la DRD

Eclairage route de Boiscommun un lampadaire sera posé début 2022.

Soirée entrepreneurs : Le président du Club remercie les élus et le personnel pour l'organisation de la soirée.

Animations

Exposition site de la rose : exposition, sur chaque site de la route de la Rose.

Siris : nouvelle facturation, quelques problèmes à revoir sur un plus long terme.

Boite à livres Erea en cours, et voir à installer des panneaux d'information sur plusieurs sites.

22 mai spectacle offert par la CCCFG, la commune prend en charge les frais d'intendance.

Marché hebdomadaire : quelques problèmes d'horaires, revoir avec les commerçants.

CMJ : mise en place du nouveau conseil jeune le 26.11.2021.

Maire : Gabin Melin

Adjoints : Camille Aubert, Emilien Jobet.

Voirie -patrimoine

Broyage : abords du futur emplacement rucher + broyage chemins.

Mise en sécurité école mairie : programmation planning EXEAU,

Fleurissement

Chamerolles : prix spécial jardin à thèmes, le seul jardin qui a été entretenu et évolué pendant le confinement. Prix de la créativité.

Végétaliser le cimetière.

Développement durable

Rucher : les essaims sont commandés.

PAV rue de la Duboiserie en attente devis vidéo, demande de subvention CCCFG.

Schémas directeurs :

- Eau potable en cours,
- Assainissement toujours pas dans la boucle,
- Eaux pluviales à vérifier et envoyer à SCE.

Jobert : zone humide ouverte, vidange étang, curage début année.

Communication

Gazette : en cours

Colis personnes âgées 17 et 18 dec : 3 ou 4 personnes planning

16 dec : repas personnel et élus

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h49.